

Les Abymes, le 11 septembre 2017

Communiqué de presse

Éducation : Non à la démagogie à Saint-Martin

Prenant le prétexte de l'obligation de scolarité, et voulant apparaître comme celui qui anticipe, après la piètre gestion de crise lors du passage du cyclone IRMA, Monsieur le premier ministre, Édouard Philippe a déclaré au quotidien du soir Le Monde, qu'il allait tout mettre en œuvre pour une reprise au plus vite de la scolarité des élèves de Saint-Martin, après les vacances de la Toussaint, dans « des toiles de tente gonflables ».

La FSU Guadeloupe dénonce cette annonce démagogique et scandaleuse! Monsieur le Premier Ministre devrait se renseigner sur les températures moyennes aux Antilles françaises au mois de Novembre avant de faire de grandes déclarations tapageuses. Monsieur le Premier Ministre devrait se renseigner sur la durée de la saison cyclonique qui ne se termine qu'au 1^{er} décembre avant de proposer une éducation au rabais dans la précarité la plus absolue!

Oui, la FSU Guadeloupe considère qu'il faut reprendre la scolarisation des élèves au plus vite! Mais avant cela, il faut être en état d'assurer à toute la population des conditions sanitaires acceptables, puis de la loger dans des conditions décentes.

Avant d'envisager une reprise des cours, il faut envisager la **mise en place de cellules psychologiques** pour les enfants et pour les fonctionnaires qui vont leur faire face!

Oui, la FSU Guadeloupe considère qu'il faut reprendre l'éducation des élèves au plus! Mais pas dans des conditions indignes, c'est à dire à minima dans des Algeco climatisées avec des moyens de communications modernes (Internet), tels que les programmes scolaires le prévoient! Par ailleurs, l'état d'urgence imposé par le gouvernement demande que tous les lieux accueillant le public soient sécurisés.

La FSU Guadeloupe tient à rappeler que depuis Tintin au Congo, l'éducation a évolué en dehors de l'hexagone et que les territoires ultra-marins ne sont pas des zones composées de souscitovens!

Depuis la départementalisation de 1946 obtenue par le prix du sang des combattants, la Guadeloupe et les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la Martinique et la Guyane sont des départements français, au même titre que la Charente, le bas Rhin, la Seine Maritime ou les Bouches du Rhône.

Les enfants à scolariser ont les mêmes besoins, les mêmes attentes que sur tout le territoire national, les fonctionnaires qui y exercent ont le droit à des conditions de vie et de travail décentes!

Si le gouvernement persiste dans la voie du mépris, de la gestion opaque et dans l'urgence, il s'expose à des conséquences violentes de la part de ses concitoyens!

Contact Presse : Eddy Ségur 0690 98 98 05 Guillaume Marsault 0690 92 20 14